



Fractionnement du 13 eme mois?

Par **sof72**, le **22/07/2011** à **11:46**

Bonjour,
un employeur a t-il le droit de fractionner un 13 ème mois en le divisant par 12, pour en mettre 1 douzième sur chaque salaire de l'année.

merci

Par **azerty06**, le **23/07/2011** à **01:27**

Bonjour,
Je pense, peut-être que oui.
Dans mon entreprise, (très grosse boite), le 13ème mois est divisé en 2.
Le patron nous verse 50% du 13è mois le 1er janvier et 50% le 1er juillet.

Cela me parait donc possible qu'il vous verse 1/12 chaque mois.

Si d'autres salariés pouvaient exposé leur cas pour vous répondre, ils seront les bienvenus .